



Direction de la Sécurité sociale

Paris, le 17 octobre 2015

## COMMUNIQUE DE PRESSE

### Résultats des élections des médecins libéraux aux URPS

Les votes pour les élections de médecins libéraux au sein des unions régionales des professionnels de santé (URPS) ont été dépeuplés ce vendredi 16 Octobre 2015.

Les résultats des listes pour chacun des trois collèges déterminent dans chaque région le nombre de sièges dont les syndicats de médecins libéraux disposeront au sein de l'URPS, qui contribuera à l'organisation de l'offre de soins régionale, en partenariat avec l'agence régionale de santé.

Ces résultats permettent aussi de mesurer l'audience des syndicats médicaux dans la perspective d'une nouvelle enquête de représentativité. En effet, seuls les syndicats qui auront atteint le seuil de 10 % des votants, soit chez les généralistes, soit chez les autres spécialistes, pourront être reconnus représentatifs et participer aux négociations de la prochaine convention médicale avec l'UNCAM.

Pour toutes les régions, les résultats des listes sont présentés en annexe du présent communiqué.

Les principaux constats

- Le taux de participation est de 39,92 % (42,38 % pour les médecins généralistes, 42,38 % pour le collège des spécialités de bloc et 34,95 % pour les autres spécialistes).
- Ce chiffre est en retrait par rapport à ceux des précédentes élections. Pour mémoire, il était de 44,6 % en 2010, 46 % en 2006, de 52,7 % en 2000.

- Chez les médecins généralistes, si MG France consolide sa première place avec 31,29 % des voix contre 29,73 % en 2010, la FMF est en progression avec 27,62 %, soit + 9,17 % par rapport à 2010. La CSMF avec 20,25 % se place en troisième position. Les autres organisations syndicales présentes dans ce collège sont globalement à des niveaux proches de ceux obtenus en 2010.
- Dans le collège des chirurgiens, des anesthésistes et des gynécologues-obstétriciens, le syndicat Le Bloc réalise en 2015 une progression de 8,55 %, passant de 58,24 % en 2010 à 66,79 %. Le SML (12,95 %) se place en deuxième position, suivi par la CSMF (12,37 %). La FMF obtient quant à elle 5,74 %.
- Chez les autres spécialistes, la CSMF demeure en tête avec 40,65 %, suivie du SML avec 28,94 %, de la FMF avec 21,77 %, du Bloc avec 4,41 %.

La ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, Marisol Touraine, prend acte de ces résultats. Au-delà des données agrégées au niveau national, il faut regarder les votes exprimés dans chaque collège et dans chaque région. Le ministère s'appuiera, comme il l'a fait jusqu'ici, sur les acteurs de terrain et leur représentation locale pour mener le "virage ambulatoire". Ce sont d'abord les dynamiques locales initiées par les professionnels qui permettront de réformer le système et d'améliorer la prise en charge des patients. La ministre souhaite aussi que les prochains mois permettent de poursuivre au niveau national, avec les syndicats, les actions en faveur de la modernisation de la médecine libérale et faciliter l'installation des jeunes médecins.

**Contact presse :**

Carine Delpy, direction de la Sécurité sociale - 01.40.56.55.14 - 06.19.45.66.60  
carine.delpy@sante.gouv.fr

**Résultats 16 octobre 2015 - Elections URPS Médecins  
libéraux - Résultats nationaux en pourcentage des  
suffrages exprimés**

<b>Tous Collèges</b>	<b>2015</b>	<b>2010</b>
CSMF	25,40%	33,46%
FMF	22,69%	16,17%
FML	0,70%	NC
Le Bloc	10,92%	7,58%
MG	17,19%	16,47%
SML	19,82%	21,70%
UC	3,30%	3,18%

<b>Collège 1</b>	<b>2015</b>	<b>2010</b>
CSMF	20,25%	26,90%
FMF	27,62%	18,45%
FML	0,57%	NC
MG	31,29%	29,73%
SML	16,49%	18,97%
UC	3,78%	4,39%

<b>Collège 2</b>	<b>2015</b>	<b>2010</b>
CSMF	12,37%	19,09%
FMF	5,74%	6,74%
FML	0,61%	NC
Le Bloc	66,79%	58,24%
SML	12,95%	13,31%
UC	1,54%	1,10%

<b>Collège 3</b>	<b>2015</b>	<b>2010</b>
CSMF	40,65%	50,89%
FMF	21,77%	16,05%
FML	0,96%	NC
Le Bloc	4,41%	NC
SML	28,94%	29,94%
UC	3,27%	1,91%

Résultats 16 octobre 2015 - Elections URPS Médecins libéraux - Résultats régionaux en sièges

<b>Alsace - Champagne-Ardenne - Lorraine</b>	60		
CSMF	19		
FMF	14		
FML	0		
Le Bloc	6		
MG	7		
SML	12		
UC	2		
<b>Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes</b>	80	<b>Ile-de-France</b>	80
CSMF	26	CSMF	16
FMF	15	FMF	16
FML	0	FML	0
Le Bloc	8	Le Bloc	14
MG	14	MG	10
SML	17	SML	18
UC	0	UC	6
<b>Auvergne - Rhône-Alpes</b>	80	<b>La Réunion</b>	30
CSMF	14	CSMF	14
FMF	17	FMF	7
FML	0	FML	0
Le Bloc	10	Le Bloc	1
MG	22	MG	5
SML	17	SML	3
UC	0	UC	0
<b>Bourgogne - Franche Comté</b>	40	<b>Languedoc-Roussillon - Midi-Pyrénées</b>	80
CSMF	7	CSMF	22
FMF	7	FMF	20
FML	2	FML	3
Le Bloc	8	Le Bloc	8
MG	7	MG	13
SML	9	SML	14
UC	0	UC	0
<b>Bretagne</b>	60	<b>Martinique</b>	10
CSMF	13	CSMF	3
FMF	17	FMF	7
FML	0	FML	0
Le Bloc	6	Le Bloc	0
MG	7	MG	0
SML	15	SML	0
UC	2	UC	0
<b>Centre-Val de Loire</b>	40	<b>Normandie</b>	40
CSMF	11	CSMF	9
FMF	8	FMF	15
FML	0	FML	0
Le Bloc	4	Le Bloc	4
MG	9	MG	5
SML	8	SML	7
UC	0	UC	0
<b>Corse</b>	30	<b>Nord-Pas-de-Calais - Picardie</b>	60
CSMF	19	CSMF	22
FMF	0	FMF	17
FML	0	FML	0
Le Bloc	2	Le Bloc	5
MG	7	MG	6
SML	0	SML	10
UC	2	UC	0
<b>Guadeloupe</b>	30	<b>PACA</b>	80
CSMF	26	CSMF	14
FMF	0	FMF	18
FML	0	FML	0
Le Bloc	0	Le Bloc	8
MG	4	MG	13
SML	0	SML	17
UC	0	UC	10
<b>Guyane</b>	10	<b>Pays de la Loire</b>	60
CSMF	9	CSMF	24
FMF	0	FMF	5
FML	0	FML	0
Le Bloc	0	Le Bloc	6
MG	0	MG	9
SML	1	SML	16
UC	0	UC	0
		<b>TOTAL</b>	<b>870</b>